

73 jours pour régler UNE FACTURE !

► Au niveau fédéral, les retards de paiement semblent toutefois diminuer.

► Luk Van Biesen (Open VLD) plante le décor. "Il ressort d'une étude d'Intrum Justitia Belgique (Ndlr, l'étude de ce bureau de gestion du crédit date de mai) que les pouvoirs publics belges paient leurs factures au bout de 73 jours seulement et que 2,7 % (de ces factures) ne sont jamais payées", écrit le député dans une question parlementaire.

Georges Gilkinet (Ecolo) et lui ont ainsi sondé trois services publics (SPF). Leur souhait : vérifier si l'État belge règle ses factures à temps - comme tout citoyen est censé le faire...

RÉSULTATS AUPRÈS des trois SPF ? "De 2007 à 2011, le SPF Budget et Contrôle de la Gestion n'a jamais payé d'intérêts de retard", se réjouit Olivier Chastel (MR), ministre du Budget, dans une réponse parlementaire. Sur la même période, la Défense a eu à verser 677,1 euros sous forme d'"amendes pour non-paiement

ou paiement tardif de factures", détaille le ministre de tutelle, Pieter De Crem (CD&V), dans sa réponse. Le bilan 2011 est cependant vierge de toute amende.

Enfin, le secrétaire d'État à la Fonction publique, Hendrik Bogaert (CD&V), indique que le "SPF Personnel et Organisation (Ndlr, l'un des plus importants par son ampleur) n'a eu à payer, sur les cinq dernières années, que 163,14 euros d'intérêts de retard" (uniquement sur 2008).

Bref, le soleil brille pour les créanciers de l'État ? Disons que, à en croire les trois membres du gouvernement, la situation s'améliore... "Alors que le délai moyen de paiement des factures était de 39,04 jours en 2006", reprend M. Bogaert, "depuis 2007, le SPF a mis en œuvre une politique de réduction drastique de paiement" permettant de faire passer le délai "à 38,01 jours" cette année-là. Et même à "29,52 jours en 2008"...

Les progrès se sont poursuivis ces dernières années. Si bien que "si nous ne considérons que les factures reçues en 2012", le délai de paiement est de "14,79 jours". Le constat est semblable au SPF Budget. Où le pourcentage de factures non réglées dans les temps - le délai est de 50 jours, c'est très large ! - est passé de 15,1 % en 2007 à... 2,3 % l'année dernière. Également grâce à une réforme de la procédure de paiement.

L'AMÉLIORATION est en revanche moins nette à la Défense. Où "le délai de paiement moyen s'établit à 51 jours calendrier".

Pourquoi cette différence de chiffres entre le gouvernement et l'étude ? Tout d'abord, un SPF n'est pas l'autre. Il faudrait connaître la situation des autres services. Et, surtout, un niveau de pouvoir n'est pas l'autre. Si le fédéral a récemment fait de gros efforts pour payer ses factures à temps, les progrès sont nettement plus timides du côté des Régions et Communautés.

A. C.



► Le député Luk Van Biesen (Open VLD) a voulu vérifier si l'État belge réglait ses factures à temps... © BELGA